



Ministère de la
Justice du Niger



Commission Nationale des
Droits Humains du Niger



Dialogue nationale entre partie prenantes:

Lettre d'engagement volontaire

La situation en matière de droits humains du Niger a été revue pour la seconde fois le 18 janvier 2016, lors de l'Examen Périodique Universel (EPU) des Nations Unies. Le Niger a reçu 168 recommandations et aura jusqu'au prochain EPU pour les mettre en oeuvre.

Le 23 juin 2016, le Conseil des droits de l'homme a adopté le rapport du groupe de travail de l'EPU : le gouvernement a accepté 167 recommandations.

Dans le cadre de l'EPU, la coopération est encouragée parmi toutes les parties prenantes en vue de mettre en oeuvre les recommandations EPU qui visent à améliorer les droits humains et les libertés. Les représentants gouvernementaux présents aujourd'hui, de concert avec la Commission Nationale de Droits Humains et la Coalition des OSC pour l'EPU, en sont venues à travers une journée commune dialogue et après des délibérations détaillées à s'engager fermement pour la poursuite du dialogue et à continuer la collaboration dans l'optique de mettre en oeuvre les recommandations EPU.

Tous les participants ont consentis aux points suivants, résultant de la journée de dialogue :

- Poursuivre l'organisation de consultations nationales entre les différentes parties prenantes à l'EPU. Au moins deux discussions générales abordant toutes les thématiques seront organisées, ainsi que plusieurs réunions techniques et thématiques de plus petites échelle.
- Soutenir la participation de toutes les parties prenantes au processus de mise en oeuvre des recommandations EPU avec pour objectif la mise en oeuvre des recommandations de l'EPU et des autres obligations internationales ;
- Inclure les recommandations EPU dans le plan d'action national, comprenant les résultats escomptés, des indicateurs d'évaluation, des activités concrètes, un délai de réalisation ainsi que les acteurs responsables de la mise en oeuvre.

Niger, 13 juillet 2016